TECHNICAL SHEET
Cailleau Herboristerie

NETTLE (STINGING) leaf powder

ORT21.P Nom latin : Urtica dioica
Famille : Urticacées



DESCRIPTION

Noms communs	ORTIE PIQUANTE feuille poudre
Description plante	L'ortie piquante est une plante herbacée vivace à tiges dressées, généralement quadrangulaires et couvertes de poils urticants. Les feuilles sont opposées, pétiolées, de forme ovale à lancéolée, avec une extrémité pointue et un bord fortement denté. Leur surface est également pourvue de poils. Les petites fleurs verdâtres sont regroupées en inflorescences allongées à l'aisselle des feuilles.
Description référence	Feuilles séchées et pulvérisées de Urtica dioica. Poudre fine à moyennement fine, de couleur vert moyen à vert foncé, pouvant présenter des nuances vert olive à vert brunâtre. Aspect sec et pulvérulent. Texture fine à légèrement fibreuse. Odeur végétale caractéristique, herbacée.

QUALITÉ

Composition	100% ORTIE PIQUANTE feuille poudre
Plan de contrôle analytique	- Contrôle botanique (macroscopique et organoleptique) - Microbiologie selon la catégorie A ou C de la Pharmacopée Européenne - Contaminants (métaux lourds, HAP, mycotoxines, alcaloïdes) selon le règlement (UE) n°2023/915 - Pesticides selon le règlement le règlement (CE) n°396/2005

UTILISATION

Informations complémentaires	Nos produits sont 100 % purs et naturels, sans OGM, sans tests sur les animaux, exempts d'additifs d'origine animale, et conformes à un régime végétarien ou végétalien. Retrouvez l'ensemble de nos attestations et certificats qualité en ligne via le lien ci-dessous, directement accessible depuis notre site internet : https://www.herbo-cailleau.com/fr/page/23-documents-qualite

INFORMATION

Conditionnement	Sachet plastique dans sachet Kraft
Conservation	Date de Durabilité Minimale (DDM) : 5 ans Conserver à l'abri de la lumière directe, à une température inférieure ou égale à 20°C, à l'abri de l'humidité, à l'abri de tous les nuisibles potentiels, dans un récipient adéquat (kraft idéal).
Informations nutritionnelles	Conformément au Règlement (UE) n°1169/2011, les plantes et épices, en tant que produits non transformés ou simplement transformés (notamment séchés), sont exemptées de l'obligation d'étiquetage nutritionnel, sauf disposition spécifique contraire.

NOTIFICATION

Notification	Ce produit n'ayant pas fait l'objet d'analyses spécifiques pour une utilisation cosmétique, nous ne pouvons garantir son adéquation à cet usage. Il incombe également au client de vérifier que le produit est conforme aux exigences de son application dans tous les domaines d'activité. Nous vous invitons à consulter les bulletins d'analyses via ce lien ci-après : https://www.herbo-cailleau.com/fr/page/11-bulletins